

RÈGLEMENT et CONDITIONS D'UTILISATION

Mobi+ est un service gratuit de **transport collectif à la demande** de la Communauté d'agglomération de Cambrai dédié tout particulièrement aux **personnes à mobilité réduite (PMR)**. L'objectif est de répondre à leur besoin de déplacement par un **service de porte à porte**, en intégrant la **spécificité de leur handicap**. Il est assuré par l'entreprise Faz Transport, située 50 rue du Québec à Cambrai. Ce service est soumis à certaines conditions d'accès.

1 - CONDITIONS GÉNÉRALES :

- La carte de transport est délivrée aux personnes **résidant sur le territoire de la Communauté** (55 communes) et pouvant justifier qu'elles relèvent des catégories suivantes :
 - **Personnes titulaires de la carte d'invalidité (taux d'invalidité supérieur ou égal à 80 %) ou**
 - **Personnes âgées bénéficiaires de l'allocation personnalisée à l'autonomie (APA) GIR 1, 2, 3 ou 4* ou**
 - **Personnes bénéficiaires de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)**
- Le service de transport MOBI+ est occasionnel et limité à 2 allers-retours gratuits par semaine.

***Pour les bénéficiaires de l'APA GIR 4, le service de transport MOBI+ est limité à 1 aller-retour par semaine.**

2 - FONCTIONNEMENT DU SERVICE :

- Le service est assuré **du lundi au vendredi de 9h à 19h et le samedi de 8h à 12h.**
- **La demande de réservation de trajet doit se faire 24 heures minimum avant le transport effectif, sous réserve de places disponibles.**
- Le déplacement demandé s'effectue du domicile du titulaire de la carte Mobi+ au lieu d'arrivée précisé lors de la réservation. Déplacements uniquement sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Cambrai. Aucun arrêt intermédiaire ne pourra être fait.

3 - QUELQUES RÈGLES À RESPECTER :

- **Les Accompagnants :**
 - Les demandes de déplacement concernent le titulaire de la carte Mobi+ et lui seul.
 - Une personne accompagnante (et une seule) peut être acceptée si la personne transportée a nécessité d'être aidée.
 - L'accompagnement peut même s'avérer obligatoire lorsque la personne détentrice de la carte est dans l'incapacité de se déplacer seule, ou pour charger/décharger des colis.
 - Le chauffeur du véhicule Mobi+ est seulement habilité à prendre en charge le titulaire de la carte Mobi+ pour l'acheminer de son domicile au lieu de destination indiqué à la réservation. En aucun cas il ne peut « servir » de tierce personne.
- **Courses / Drives :**

Afin de ne pas encombrer le véhicule, un volume raisonnable est à respecter : un seul cabas et pack d'eau par déplacement.

 - Il est interdit aux accompagnants de faire leurs propres courses.
- **Respect des horaires :**
 - Le chauffeur peut avoir un espace de temps variable d'environ ¼ d'heure par rapport à l'horaire fixé (avant ou après).
 - Il est donc demandé d'en tenir compte et de se tenir prêt lorsque le véhicule arrive.

● **Absence / annulation :**

- Il vous est demandé de bien vouloir prévenir 2 heures à l'avance pour annuler une réservation.
- Tout déplacement inutile du véhicule fera l'objet d'un aller/retour décompté pour le détenteur de la carte.
- En cas d'absence ou non-annulation répétée :
Un courrier de rappel du règlement intérieur du service est envoyé à l'utilisateur
Au bout de 3 rappels à l'ordre, le titre de transport sera automatiquement et définitivement retiré

● **Respect à l'égard des conducteurs :**

Tout manque de respect constaté à l'égard du personnel de l'entreprise délégataire (chauffeur et agent d'accueil), du règlement du service Mobi+, fera l'objet d'une radiation du bénéfice du transport dédié aux personnes à mobilité réduite.

● **Nature des déplacements :**

Sont exclus du dispositif les déplacements :

- **à destination des clubs et associations**
- **les déplacements professionnels**



● **Ne peuvent prétendre au bénéfice de ce service :**

- Les résidents en maisons de retraite,
- Les personnes en structures d'accueil de jour,
- Les ressortissants d'établissements pour handicapés,
- Les scolaires.

INFORMATIONS PRATIQUES

● **Comment faire la demande de la carte de transport ?**

Si vous remplissez les conditions d'accès il suffit de :

1/ Se rendre :

- à votre mairie de résidence ou,
- au CCAS (pour les habitants de Cambrai : CCAS - 3 rue Achille Durieux - 03 27 82 28 40)
muni de l'original + photocopies des pièces justificatives (carte d'invalidité \geq 80% / carte C.M.I Invalidité ou attestation APA GIR 1, 2, 3 ou 4 ou notification de décision pour les bénéficiaires de l'AAH) + 2 photos d'identité.

2/ Retirer le formulaire (ou le télécharger sur <http://www.agglo-cambrai.fr> - rubrique transports / Mobi+).

3/ Rendre l'ensemble de vos pièces à votre mairie ou au CCAS qui se chargera d'établir un dossier de demande de carte puis le retournera à la Communauté d'agglomération de Cambrai pour examen.

4/ La Communauté d'agglomération de Cambrai vous enverra alors par courrier directement à votre domicile votre carte de transport, accompagnée du règlement intérieur du service et d'un bordereau attestant de votre engagement à respecter celui-ci.

5/ Ce bordereau sera obligatoirement à compléter et à renvoyer signé à la Communauté d'agglomération de Cambrai, pour accord - sous peine de retrait de la carte.

● **Qui contacter pour réserver une course ?**

Faz Transport : 03.27.81.96.45 / 06.70.82.96.00 – 50 rue du Québec 59400 Cambrai

Liste des communes de la Communauté d'agglomération de Cambrai :

Abancourt • Anneux • Aubencheul-au-Bac • Awoingt • Banteux • Bantigny • Bantouzelle • Blécourt • Boursies • Cagnoncles Cambrai • Cantaing-sur-Escaut • Cauroir • Crèvecœur-sur-l'Escaut • Cuvillers • Doignies • Escaudœuvres • Esnes • Estrun • Eswars • Flesquières • Fontaine-Notre-Dame • Fressies • Gonnelleu • Gouzeaucourt • Haynecourt • Hem-Lenglet • Honnecourt-sur-Escaut • Iwuy • Lesdain • Les Rues-des-Vignes • Marcoing • Masnières • Mœuvres • Naves • Neuville-Saint-Rémy • Niergnies • Noyelles-sur-Escaut • Paillencourt • Proville • Raillencourt-Sainte-Olle • Ramillies • Ribécourt-la-Tour • Rieux-en-Cambrésis • Rumilly-en-Cambrésis • Saily-lez-Cambrai • Sancourt • Séranvillers-Forenville • Thun-l'Évêque • Thun-Saint-Martin • Tilloy-lez-Cambrai • Villers-en-Cauchies • Villers-Guislain • Villers-Plouich • Wambaix

● **Communauté d'agglomération de Cambrai** – Service transport : 03 27 72 40 00 - contact@agglo-cambrai.fr
<http://www.agglo-cambrai.fr/fr> - 14 rue neuve, 59407 Cambrai cedex

● **CCAS de Cambrai** : 03 27 82 28 40 - 3 rue Achille Durieux, 59400 Cambrai

● **CCAS d'Escaudœuvres** : 03 27 72 70 83 - 221 rue Jean-Jaures, 59161 Escaudœuvres